

**ARRETE 2015-SPE-0195  
portant autorisation de fonctionnement  
du laboratoire de biologie médicale multi sites n° 45-114**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 22 février 2013 portant nomination de Monsieur Philippe DAMIE comme directeur général de l'agence régionale de santé Centre ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 août 2013 portant agrément sous le numéro 45-S-6 de la « SELAS BPR ANALYSES SPECIALISEES » sise à PANNES, ZAC Arboria, Parc d'activités Arboria, portant le numéro FINESS 450019948 ;

Vu le dossier adressé par le représentant légal de la SELAS « BPR ANALYSES SPECIALISEES », reçu le 27 novembre 2015 relatif au changement de biologiste responsable et au changement de présidence ;

Considérant la démission de Madame Marie-Hélène NIDDAM en tant que biologiste associée responsable et en tant que présidente de la SELAS « BPR ANALYSES SPECIALISEES » ;

Considérant la prise de fonctions de Monsieur Thomas NENNINGER en tant que biologiste associé responsable et en tant que président de la SELAS « BPR ANALYSES SPECIALISEES » ;

## **ARRETE**

**Article 1er** : A compter de la date de notification du présent arrêté, le laboratoire de biologie médicale multi sites « BPR ANALYSES SPECIALISEES » exploité par la « SELAS BPR ANALYSES SPECIALISEES » dont le siège social est situé ZAC Arboria, Parc d'activités Arboria – avenue des Platanes - 45700 PANNES est autorisé à fonctionner sous le numéro 45-114 sur le site d'implantation suivant :

- ZAC Arboria – Parc d'activités d'Arboria – avenue des Platanes – 45700 PANNES – n° Finess 450019955 – **Plateau technique** - site fermé au public

**Article 2** : Le laboratoire de biologie médicale « BPR ANALYSES SPECIALISEES » est dirigé par le biologiste responsable suivant :

- Monsieur Thomas NENNINGER - médecin.

**Article 3** : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire de biologie médicale « BPR ANALYSES SPECIALISEES » ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet d'une déclaration à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

**Article 4** : A compter de la date de notification du présent arrêté, l'arrêté ARS Centre 2013-SPE-0026 en date du 7 octobre 2013 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites n° 45-114 est abrogé.

**Article 5** : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de la notification à la société demanderesse ou de la date de publication au recueil des actes administratifs et selon toutes voies de procédure :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire - Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

**Article 6** : Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre et sera notifié à la « SELAS BPR ANALYSES SPECIALISEES ».

Fait à Orléans, le 7 décembre 2015

Pour le Directeur Général de  
l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire,  
Le Directeur général adjoint  
De l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire,  
Signé : Pierre-Marie DETOUR